

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **10 juin 2025 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant, siège 1  
Mme Isabelle Paré, siège 2  
Mme Line Asselin, siège 3  
Mme Nicole Hémond, siège 4  
Vacant, siège 6

Est absent le conseiller : Sébastien Primeau, siège 5

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

**83-06-25**  
**Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 10 juin 2025 à 20 h.

**84-06-25**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

**ADMINISTRATION**

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025
2. Dépôt de la lettre de démission du conseiller municipal Sébastien Primeau, siège 5
3. Avis de constatation de la vacance du siège 5
4. Confirmation du non comblement du siège 5
5. Confirmation de la détention d'un Plan multimunicipal de sécurité civile
6. Résultat de l'appel d'offres public numéro 532711252201 visant la réfection de chaussée de 11 rues et parties de rues en gravier

**GREFFE**

**LOISIRS ET CULTURE**

**FINANCES**

7. Approbation des comptes payés et à payer
8. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les Responsables d'activité budgétaire

**RESSOURCES HUMAINES**

**GESTION DU TERRITOIRE**

9. Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le modèle architectural de la résidence « Tefnet » du Domaine Héritage-Nature

**CORRESPONDANCE**

10. Dépôt de la correspondance reçue

**POINTS D'INFORMATION**

11. Affaires diverses

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## ADMINISTRATION

**85-06-25**

### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**86-06-25**

### **Dépôt de la lettre de démission du conseiller municipal Sébastien Primeau, siège 5**

En vertu de l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la directrice générale et greffière-trésorière dépose la lettre de démission de monsieur Sébastien Primeau, conseiller siège 5, effective en date du 31 mai 2025.

**87-06-25**

### **Avis de constatation de la vacance du siège 5**

En vertu de l'article 333 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et considérant le dépôt de la lettre de démission de monsieur Sébastien Primeau, la directrice générale et greffière-trésorière avise les membres du conseil qu'il y a alors vacance au poste de conseiller du siège 5.

**88-06-25**

### **Confirmation du non comblement du siège 5**

**CONSIDÉRANT** la démission de monsieur Sébastien Primeau, conseiller siège 5;

**CONSIDÉRANT** l'avis de constatation de la vacance du siège 5 fait par la directrice générale et greffière-trésorière, en vertu de l'article 333 de la *Loi sur Les Élections et Référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 335 de la *Loi sur Les Élections et Référendums dans les municipalités*, lorsqu'elle est constatée dans les douze (12) mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le conseil peut, dans les 15 jours de l'avis de la vacance, décréter qu'elle doit être comblée par une élection partielle;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le conseil décrète que la vacance du siège 5 ne sera pas comblée et qu'ainsi il n'y aura aucune élection partielle.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**89-06-25**

**Confirmation de la détention d'un Plan multimunicipal de sécurité civile**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant causer un sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur reconnaît qu'un sinistre peut survenir à tout moment et qu'il est important de prendre les mesures nécessaires pour s'y préparer et y faire face;

**CONSIDÉRANT QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Comité multimunicipal de sécurité civile (CMSC) et du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les autorités municipales ont d'importantes responsabilités conformément aux dispositions des articles 1, 6, 7, 14, 85 et 96 de *la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* (RLRQ, c. S-2.4);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pincourt et les Municipalités de Très-Saint-Rédempteur et de Pointe-Fortune ont conclu, conformément aux articles 468 et suivants de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) une Entente intermunicipale concernant l'établissement d'une « démarche multimunicipale de sécurité civile »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 8 de l'Entente intermunicipale précitée stipule que la Ville de Pincourt s'engage notamment à fournir un plan multimunicipal de sécurité civile (PMSC);

**CONSIDÉRANT QUE** le PMSC a été rédigé dans l'esprit des différents guides et documents proposés par le ministère de la Sécurité publique (MSP); évalué selon l'outil d'autodiagnostic sur la préparation générale aux sinistres et présenté aux membres du CMSC;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel PMSC a été préparé par le gestionnaire de la sécurité civile, évalué par la suite par le coordonnateur de la sécurité civile et les directeurs généraux des municipalités participantes selon l'outil d'autodiagnostic sur la préparation générale aux sinistres pour ensuite être présenté aux membres du CMSC;

**CONSIDÉRANT QUE** le PMSC contient des renseignements ayant une incidence sur l'administration de la sécurité publique conformément aux dispositions des articles 28 et 41.2 de *la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur confirme détenir un plan municipal de sécurité civile, dont la portée est multimunicipale vue l'Entente intermunicipale conclue entre les municipalités participantes, lequel est conforme aux dispositions *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* (RLRQ, c. S-2.4, r. 1).

**QUE** la présente résolution soit transmise à/aux :

- Municipalités participantes;
- La direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et l'Estrie.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**90-06-25**

**Résultat de l'appel d'offres public numéro 532711252201 visant la réfection de chaussée de 11 rues et parties de rues en gravier**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public numéro 532711252201 visant la réfection de chaussée de 11 rues et parties de rues en gravier publié le 5 mai 2025 via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

**CONSIDÉRANT QUE** la séance d'ouverture de soumissions de l'appel d'offres public s'est tenue le 2 juin 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, soit le 2 juin 2025 avant 11 h :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes en sus)
Roxboro Excavation Inc.	2 170 038,76 \$ *
Ali Excavation Inc.	2 227 505,48 \$
Construction J.P. Roy Inc.	2 471 108,24 \$ *
* Le montant de la soumission a été modifié après analyse du bordereau.	

**CONSIDÉRANT QU'**après étude et analyse, les soumissions reçues sont conformes;

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel des ingénieurs messieurs Étienne Drolet et Pierre Lambert de la direction de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**CONSIDÉRANT** l'estimation du coût de réfection de chaussée préparée, préalablement à l'appel d'offres public, par MM. Drolet et Lambert de la direction de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la FQM;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal de respecter la capacité de payer des contribuables;

**CONSIDÉRANT** la clause de réserve prévue à l'article 1.3.8. du devis de l'appel d'offres public;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la Municipalité rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 532711252201 visant la réfection de chaussée de 11 rues et parties de rues en gravier.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond		X
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**GREFFE**

**LOISIRS ET CULTURE**

## FINANCES

### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de juin 2025.

\_\_\_\_\_  
Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.  
Directrice générale et greffière-trésorière

91-06-25

### Approbation des comptes payés et à payer

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et payés :

Comptes	Montant
Chèques nos C2500078 à C2500098	93 229,79 \$
Paiement AccèsD nos L2500130 à L2500153	69 020,93 \$
Salaires paiement direct nos D2500136 à D2500165	21 565,83 \$
Frais bancaires	124,09 \$
<b>Total</b>	<b>183 940,64 \$</b>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

92-06-25

### Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de mai 2025.

## RESSOURCES HUMAINES

## GESTION DU TERRITOIRE

93-06-25

### Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale du modèle architectural de résidence projetée « Tefnet » dans le Domaine Héritage-Nature

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'approbation d'un nouveau modèle architectural d'une résidence projetée dans le Domaine Héritage-Nature (PAE RC-7) a été déposée, soit le modèle « Tefnet »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que la construction d'une résidence est assujettie à l'approbation du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à la zone RC-7;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 27 mai 2025;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le modèle architectural de la résidence « Tefnet » soit approuvé.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

## POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- L'inauguration officielle du tout nouveau pavillon communautaire situé dans le parc du Centre communautaire se tiendra le vendredi, 13 juin 2025 à 18 h. Les citoyens.nes sont invités à prendre part à la cérémonie inaugurant ce lieu de rencontre, de loisirs et de culture destiné à la communauté.
- Faisant suite à l'inauguration du pavillon communautaire, aura lieu à 19 h, la première (1<sup>ère</sup>) soirée cinéma sous les étoiles. Le film Moana 2 sera projeté sous le pavillon.
- Le club de lecture TD et le bingo de lecture estival débiteront le 11 juin et se dérouleront jusqu'au 30 août 2025. Rendez-vous sur le site Internet ou à la bibliothèque pour tous les détails.
- Très-Saint-Rédempteur en action vous invite le vendredi, 20 juin 2025 dès 17 h 30 pour célébrer le 1<sup>er</sup> jour de l'été avec une séance de yoga et un repas communautaire partagé.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la première (1<sup>ère</sup>) période de questions portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance à 20 h 10 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la deuxième (2<sup>e</sup>) période de questions portant sur les affaires de la municipalité à 21 h 01 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

**94-06-25**

### Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 21 h 13.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Vacant		
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La séance est levée à 21 h 13.

---

Julie Lemieux  
Mairesse

---

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

---

Julie Lemieux  
Mairesse